

Rapport de la Commission des finances

Chargée d'examiner le préavis municipal N° 01/2018

Place de sport du Châtaignier

Préambule

La Commission des finances du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne s'est réunie le 30 janvier 2018, sous la présidence de Mme Nadège Longchamp-Geiser, à la Salle du Greffe de l'Administration communale.

A l'exception de MM. Arnaud Brûlé et José Perez excusés, tous les autres membres de la Commission étaient présents.

Assistaient également à la séance M. Jean-Pierre Sueur, Syndic, M. Michel Amaudruz, Municipal Espaces verts et déchets et M. Christian Menétrey, Municipal Urbanisme et développement durable.

Position de la Municipalité

M. Michel Amaudruz a présenté le préavis de la Municipalité soumis à l'étude de la Commission. En plus des éléments contenus dans le texte du préavis, il a apporté les éléments complémentaires suivants :

- Le choix des emplacements et des volumes alloués a essentiellement été dicté par la volonté de ne jamais empiéter sur les autres terrains ou éléments du site, comme par exemple, l'extension potentielle de ceux du tennis.
- Le principal besoin exprimé par les utilisateurs du site est la nécessité de surfaces supplémentaires, afin de faire face à la croissance du nombre d'utilisateurs.
- Le local de matériel inclus dans le crédit de construction soumis répond à une demande des écoles dont les enseignants souhaitent avoir, en tout temps sous les yeux, les enfants dont ils ont la responsabilité.

- Le travail préalable de pré chargement du terrain synthétique est rendu nécessaire par le fait que, contrairement à un terrain naturel, la surface d'un terrain synthétique ne peut pas présenter de trous, impossibles à être postérieurement bouchés. Des matériaux tels ciments et chaux seront ajoutés aux sols afin d'en améliorer la stabilité. Une charge sera ensuite posée durant une période estimée à 6 mois, puis évacuée. Si d'importantes corrections subséquentes s'avéraient nécessaires, cette période de charge pourrait être allongée. La Municipalité est consciente du fait qu'une stabilité parfaite ne peut pas être garantie.
- Les montants des subventions éventuelles du Fonds du sport ou du Service de l'éducation physique et du sport ne sont calculés que sur base des factures effectives ; ils ne peuvent donc pas être déterminés avec précision avant la fin des travaux. La Municipalité espère toutefois obtenir quelques CHF 200'000.- de ces deux entités, sachant que seul le terrain de football devrait être subventionné.
- La mise aux normes basketball du terrain multisport, mentionnée au préavis, ne devrait causer aucun coût supplémentaire, ceux-ci étant absorbables par le poste "Divers et imprévus".
- Tous les terrains proposés seront clôturés (Clôture rigide de 2.50 m puis filet de 3.50 m pour le terrain synthétique – Clôture rigide de 2.50 puis filet de 1.50 m pour le terrain multisports) et fermés à clé, en dehors des heures d'utilisation ordinaires.

Analyse du préavis

Les membres de la Commission ont soulevé de nombreuses questions en relation avec les éléments financiers liés au développement des deux terrains proposés et au du site dans son ensemble.

Celles-ci ainsi que les réponses apportées, peuvent se résumer de la manière suivante :

- Le coût particulièrement élevé des deux terrains proposés est principalement dû à la mauvaise qualité des sols du site. Le montant initialement avancé, de l'ordre de CHF 2'500'000.-, s'entend pour un terrain plat et de qualité. Les sondages réalisés lors de la phase d'étude ont révélé la présence de sols peu stables, nécessitant des travaux préchargement, de mise à niveau et de soutènement. Les coûts supplémentaires y relatifs peuvent être estimés à quelques CHF 1'600'000.-. La construction du local matériel explique les CHF 300'000.- complémentaires.
- Malgré le fait que le coût global dépasse largement le montant alloué par le Conseil communal, dans le cadre de la décision relative au préavis 17/2016, la Municipalité a choisi de ne pas présenter d'avant-projet à la Commission des finances comme le demandait le Conseil dans sa décision précitée. Elle avait cependant amendé le plan d'investissements présenté à la commission des finances en conséquence.
- Les choix d'implantation sont dictés par le plan directeur du Châtaignier adopté par la Municipalité, ainsi que par le fait que celle-ci ne dispose simplement d'aucune alternative à celle du site choisi. La Commune est certes spacieuse, mais aucun terrain ne peut être

retranché à la zone agricole. Les hauteurs des plateformes de chaque terrain ont été optimisées afin de réduire les coûts et de maximiser les surfaces.

- Les communes avoisinantes ont été contactées afin d'étudier d'éventuelles synergies. Elles sont cependant toutes confrontées à ces problèmes de disponibilités des terrains de sports comparables aux nôtres. Les analyses et discussions se poursuivent toutefois.
- Une éventuelle extension des terrains de tennis ne serait pas à charge de la commune, mais du club de tennis lui-même.
- Plusieurs commissaires se préoccupent des parkings, de leur implantation, de leurs dates de réalisation et du coût qui s'ensuit. La Municipalité affirme que les emplacements choisis permettent l'utilisation la plus confortable pour les utilisateurs et que leur capacité est suffisante en utilisation ordinaire. Lors de manifestations extraordinaires, les aires de parcage complémentaires actuelles restent disponibles.
- Le coût de la sécurisation, qui peut sembler particulièrement élevé (CHF 685'000.-), inclut tous les cheminements et rampes d'accès, les zones spectateurs, les portes et respectent les normes pour l'accès aux personnes à mobilité réduite.
- Très intéressée par les étapes de développement futures sur le site et leurs coûts, la Commission est informée que la prochaine étape consiste en la réfection du terrain principal (CHF 1'000'000.-) puis de la piste de 100m (aucun coût annoncé). Si le premier est porté au plan des investissements à 5 ans, en mains de la Commission, tel n'est pas le cas du second, ni d'aucun autre élément relatif à ce site d'ailleurs, tel que la réfection du premier terrain de football, celle de l'ancien terrain de basket inutilisable aujourd'hui ou la création de parkings.
- La commission des finances se pose la question des résultats de l'étude participative lancée par la Municipalité auprès des différents utilisateurs de la cantine du Châtaignier et de la Grande Salle et des incidences financières qui vont en découler.

Vote et recommandation de la Commission

La Commission des finances reconnaît le besoin en surface des utilisateurs du site et admet que l'un des rôles d'une administration publique est de mettre des installations à disposition de ses citoyens. Elle n'est dès lors pas opposée au projet en tant que tel.

Sa réalisation implique cependant l'engagement d'un montant significatif qui ne peut s'apprécier en l'absence d'une vision financière globale, dont la Commission ne dispose pas, malgré ses demandes répétées.

La mission de la Commission des finances est de s'assurer de l'équilibre financier entre les divers projets et besoins de la Commune et leur financement. Elle ne dispose actuellement pas, en ce qui concerne le site du Châtaignier, des éléments le lui permettant.

En conséquence, la Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal de renvoyer le préavis 01/2018 à la Municipalité, pour étude complémentaire.

Le Mont-sur-Lausanne, le 30 janvier 2018

La présidente :	Nadège Longchamp-Geiser	
Les membres :	Christophe-Vincent Corbaz	
	Elisabeth Corbaz-Schwarz	
	Cédric Mottier	
	Remo Studer	
	Philippe Vaucher	
Le rapporteur	Gérard Mojon	